



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Revalorisation de la retraite des policiers municipaux

Question écrite n° 16170

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la revalorisation de la retraite des policiers municipaux. Début février 2024, ces agents de l'État ont exprimé leur colère. Ils demandent légitimement que les primes soient intégrées pour le calcul de leur retraite. Les primes reçues représentent une grande part de leur rémunération. Sans l'intégration des primes dans le calcul de leur retraite, les policiers municipaux à la retraite doivent bien souvent se contenter de seulement 1 200 euros de retraite par mois et ce même après 35 ans de service. Ces policiers souhaitent que soit rendue obligatoire la « prime police » qui peut représenter plusieurs centaines d'euros par mois. Ils demandent également que cette prime soit prise en compte pour le calcul de la retraite comme c'est le cas pour les pompiers professionnels avec la « prime feu ». Ces agents étant de plus en plus souvent amenés à faire des missions de type police secours, il apparaît logique que le système de rémunération évolue et qu'il se rapproche davantage de celui des policiers nationaux. Prenant de plus en plus de risques dans leur travail, ils méritent d'être mieux reconnus par la Nation. Elle lui demande s'il compte accéder aux demandes des policiers municipaux pour la revalorisation de leur retraite.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16170

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1746

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)